



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

C-2024-009

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 038-283812014-20240206-C_2024_009-AR



ARRETE

Objet : Arrêté modifiant la liste des candidats admis à concourir et fixant la liste des correcteurs de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité « restauration ».

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère,

- Vu** le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.321-1, L.321-2 et L.321-3,
- Vu** le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu** le Décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique,
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- Vu** le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle.
- Vu** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu** le décret 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- Vu** l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès au concours de la fonction publique territoriale,
- Vu** l'arrêté n°C-2023-00-64 du 15 juin 2023, visé en préfecture le 19 juin 2023, portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité restauration,
- Vu** l'arrêté n°C-2023-071 du 07 juillet 2023, visé en préfecture le 13 juillet 2023, modifiant l'article 3 de l'arrêté C-2023-064 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité restauration,
- Vu** l'arrêté C-2023-127 du 05 décembre 2023, visé en préfecture le 26 décembre 2023, fixant la liste des membres du jury et la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F) session 2024, spécialité « restauration ».
- Vu** la convention générale de mutualisation des coûts de concours et des examens transférés du Centre national de la fonction publique territoriale vers les Centres de gestion,
- Vu** le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation adopté par les 12 centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes, signé le 13 avril 2022,

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

493, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les 12 départements de la région Auvergne- Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2024,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Isère.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les candidats suivants sont retirés de la liste des candidats admis à concourir de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité restauration :

Madame Tifany, Ludivine, Mégane LAMAIRIA

ARTICLE 2 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité restauration, est désormais arrêtée comme présentée en annexe.

ARTICLE 3 : La liste des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité restauration est fixée comme suit :

Monsieur Antoine DE SMEDT Monsieur Philippe HONORÉ

ARTICLE 4 : Les candidats disposent en cas de contestation d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (possibilité de saisir le tribunal administratif par la voie de l'application « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr). Dans ce délai, les candidats peuvent également déposer un recours gracieux devant Monsieur le Président du centre de gestion de l'Isère, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site : www.cdg-aura.fr, après transmission à Monsieur le Préfet de l'Isère.

St Martin d'Hères, le 29 janvier 2024,

Le Président,

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN



**EXAMEN PROFESSIONNEL
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
SPECIALITE : RESTAURATION**

**SESSION
2024**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Nombre de candidats	CANDIDAT	AUTRES PRÉNOMS	NOM PATRONYMIQUE
1.	Monsieur	ABDALLAH Dahalane	ABDALLAH
2.	Monsieur	AICHOOR Selim	
3.	Madame	AKOMATSRI Ablavi	AMEWUCICA TCHEKOU
4.	Monsieur	ALLEMAND Guillaume	
5.	Madame	AZEVEDO Léontine	AZEVEDO
6.	Monsieur	BAILLY Fabrice	Yves
7.	Madame	BENKHELIFA Warda	HAMIMID
8.	Madame	BERRARI Linda	DEROUICHE
9.	Madame	BOISSON Deborah	Jeannine
10.	Monsieur	CHAHLAOUI Said	
11.	Madame	CHAMBON Florence	Dominique CHAMBON
12.	Madame	CHARRIER Vanessa	Dominique MURY
13.	Madame	CHERIF ELOUAZANI Leila	SAKET
14.	Madame	DAGUSTU Hilal	BEKAR
15.	Madame	DI CIOCCO Isabelle	MARIE BOUCHET
16.	Madame	EGEA Blandine	MICHELE BEY
17.	Monsieur	FICHOT Laurent	
18.	Monsieur	FLACHER Frédéric	Gaétan Joseph
19.	Madame	GABAYET Aurélie	TEYSSIER
20.	Monsieur	GAREB Karim	GAREB
21.	Monsieur	GARNY Maxime	
22.	Madame	GIRERD Marine	AGNÈS
23.	Madame	HAMOUDA Sofia	HAMOUDA
24.	Madame	HAOUAS Ahlem	GHERIANI
25.	Monsieur	JUMELET Pascal	JUMELET
26.	Madame	KALKOUL Hanan	KEBASS
27.	Monsieur	LEBARD Bruno	LEBARD
28.	Madame	LO FIEGO Ingrid	VIANES
29.	Monsieur	M'SAKNI Mohammed	
30.	Madame	MARTINIER Marie	ALINE CARINE
31.	Madame	MENGUAL Alexandra	MENGUAL

**EXAMEN PROFESSIONNEL
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
SPECIALITE : RESTAURATION**

**SESSION
2024**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Nombre de candidats	CANDIDAT	AUTRES PRÉNOMS	NOM PATRONYMIQUE
32.	Madame MOHAMMEDI Fatiha		
33.	Monsieur MOUROUVIN Samuel		
34.	Madame MUTHUON Joelle	christine	MUTHUON
35.	Madame NGUYEN-VAN-PHU Augustine		NGUYEN-VAN-PHU
36.	Madame PAYRE Thu Hang		BUI
37.	Monsieur POTEL Yoann		
38.	Madame PRADON Elodie		PRADON
39.	Madame RACHIDI Soumaya		BELARBI
40.	Madame RAIMI Mahbouba		KAIBA
41.	Madame REZIGA Anadys		
42.	Madame ROGER Faustine	Laetitia	
43.	Madame SANTERRE Christelle		SANTERRE
44.	Monsieur SAURON Jean-Paul		
45.	Monsieur SINGOU MALELA Appolinaire		
46.	Madame VENERUSO Yvette		TRONCY
47.	Madame YOUNES Faten		CHOHRA